

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
14

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,  
Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL  
- Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Aurélien MEROT - M.  
Jean-Marc JUND

Conseillers  
présents  
11 + 1 procuration

Absents excusés et non représentés : M. Jean-Baptiste IDCZAK  
M. Benoît RINGENBACH

Absents : /

A donné procuration : Mme Brigitte ESTERMANN à M. Jean-Marc JUND

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### **6. m2A : Approbation du rapport de la CLECT**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est engagé dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le cadre de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté le 12 décembre 2022. Ce document porte les objectifs du territoire en matière de réduction des gaz à effet de serre, mais aussi de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable sur le territoire, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques. Dans le domaine de la mobilité, ces objectifs se déclinent par une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux.

Ces ambitions climat et mobilité, priorités de m2A pour la transition écologique et climatique, sont également inscrites dans le Projet de territoire adopté par le Conseil d'Agglomération le 22 novembre 2021.

Dans ce cadre, et en étroite concertation avec l'ensemble des communes membres, m2A a souhaité mettre en place un réseau de bornes de recharge électrique sur l'espace public de l'ensemble de son territoire. Afin de sécuriser la procédure et d'éviter une remise en cause du déploiement des bornes, il a été proposé de transférer à Mulhouse Alsace Agglomération la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) conformément à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil d'Agglomération de m2A a approuvé ce transfert de compétence.

Par délibération du 25 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé le transfert volontaire de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à Mulhouse Alsace Agglomération.

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2023, la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE) a été transférée à Mulhouse Alsace Agglomération

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 6 septembre 2023 a examiné l'évaluation des transferts de charges. Le coût net des charges transférées est nul. La CLECT a adopté à l'unanimité le rapport qui lui a été soumis.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, Mulhouse Alsace Agglomération nous a transmis le rapport qui a été approuvé par la dernière CLECT.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Ainsi, il appartient à présent au Conseil Municipal de délibérer à la majorité simple sur l'approbation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2023.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le rapport de la CLECT du 08 septembre 2023,
- **acte** que le coût net des charges transférées pour la compétence IRVE est nul.

*P.J. : rapport de la CLECT du 8 septembre 2023*

BRUEBACH le 20 novembre 2023

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

